

Troisième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: Automobiles Senn S.A., Montagny-près-Yverdon
2.

Nom et siège de la société anonyme reprenante: Automobiles Senn S.A., Neuchâtel
3.

Décision par: Contrat de fusion
4.

Date de la décision: 19.06.2003
5.

Echéance de préavis des créances: **13.10.2003**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: Direction d'Automobiles Senn S.A., Pierre-à-Mazel 25, 2000 Neuchâtel
7.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
8.

Remarques: Reprise des actifs et passifs de Automobiles Senn S.A., Montagny-près-Yverdon, à Montagny-près-Yverdon, à titre universel par Automobiles Senn S.A. à Neuchâtel, au sens de l'art. 748 CO, selon bilan au 31 décembre 2003.
Au sens de l'art. 742 CO, toutes les dettes sont reprises par Automobiles Senn S.A., à Neuchâtel.

Montmollin & Stucker, Avocats et Notaires
2001 Neuchâtel

(01166138)